

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle

2. Rapport de la Direction générale

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Décision sur l'affectation du résultat net

Proposition du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver la répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 362 280 473,86 en versant un dividende ordinaire de CHF 35 par action, soit CHF 301 216 650, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 61 063 823,86, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

5.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Un montant global maximum de CHF 5 934 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3 Un montant global de CHF 3 820 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2018.

5.4 Un nombre global maximum de 1504 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2019-2021, qui sera payé en 2022 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Les explications sur les propositions de vote sur les rémunérations peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante: www.bcv.ch/ag.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Élection au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Renouveler le mandat de M. Reto Donatsch au sein du Conseil d'administration, pour une année seulement en raison de l'atteinte, en 2020, de la limite d'âge de 70 ans figurant dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et dans les Statuts.

8. Élection du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2019 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

9. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2019.

10. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2018 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Une carte-réponse servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, sera adressée aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 12 avril 2019 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 25 avril 2019. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 3 mai 2019 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 7 mars 2019

Le Conseil d'administration

¹⁾ Si cette proposition est acceptée, le dividende ordinaire de CHF 35 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 8 mai 2019 (date de détachement: 6 mai 2019).